

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal, réuni en mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique le 7 octobre 2021,

Conseil municipal précédent :

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 24 juin 2021 (abstention du groupe Vivre Francheville).

Décisions :

Prend acte des décisions du Maire.

Délibérations :

- **Administration Générale**

- 2021-10-01** **Modification du tableau du Conseil Municipal à la suite de la démission d'un adjoint**
DÉCIDE de remplacer le poste d'adjoint devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Michel GRESSOT et donc de maintenir le nombre d'adjoint à 9
PRÉCISE que le remplacement du poste vacant correspond au rang de 9^{ème} adjoint et par conséquent les 3 derniers adjoints occuperont le rang précédant au rang initial
DÉCIDE, après appel à candidature, de procéder à l'élection du 9^{ème} adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue
A L'UNANIMITÉ
Election de M. Jean-Paul VERNAT, 9^{ème} adjoint

- 2021-10-02** **Agrandissement du nouveau cimetière**
APPROUVE le principe de l'agrandissement du nouveau cimetière,
DÉCIDE de lancer la procédure d'agrandissement du nouveau cimetière,
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute procédure et signer tout document nécessaire à la réalisation de la procédure administrative relative à l'agrandissement du nouveau cimetière.
A L'UNANIMITÉ

- **Finances**

- 2021-10-03** **Décision modificative n° 1**
VOTE la décision modificative N° 1 telle que présentée.
Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 247 839,00 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 172 274,00 €
A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, vote contre des groupes Demain Francheville Respire et Vivre Francheville*)

- **Ressources Humaines**

- 2021-10-04** **Contrats d'apprentissage**
AUTORISE le recours aux contrats d'apprentissage,
AUTORISE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
EAJE Franch'Mômes	1	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	1 an
Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication	1	BAC +3 Concepteur de Systèmes d'information	1 an
Service Espaces Verts	1	BAC PRO Aménagements paysagers	2 ans
Service Patrimoine Bâti	1	Master 2 Génie Civil	1 an

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, au chapitre 011 pour les frais de formation et au chapitre 012 pour la rémunération des apprentis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Ressources humaines à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-05 Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Cdg69 dans le cadre d'une convention unique

APPROUVE l'adhésion à la convention unique du Cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

CHOISIT d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € par agent (2021 : 16 480 €)
Conseil en droit des collectivités	4 898 € en 2021
Mission d'archivage pluriannuel	315 € par jour et par archiviste

PRÉCISE que les crédits seront inscrits annuellement au budget primitif de chaque exercice.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-06 Adhésion au dispositif Cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

DÉCIDE d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Cdg69 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

DÉCIDE d'approuver le paiement annuel au cdg69 d'une somme de 400 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs qui comptent 233 agents (au 31 décembre 2020).

Effectif collectivités affiliées (obligatoires et volontaires)	Montant de la participation
1 à 30 agents	100 €
31 à 50 agents	200 €
51 à 150 agents	300 €
151 à 300 agents	400 €
301 à 500 agents	500 €
> 500 agents	1 € / agent
Collectivités non affiliées	1,5 € / agent

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-07 Modification du tableau des effectifs

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune de Francheville tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} novembre 2021.

PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Francheville sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget, chapitre 012.

A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, vote contre du groupe Vivre Francheville et abstention du groupe Demain Francheville Respire*)

2021-10-08 Mise en place du télétravail

DÉCIDE d'approuver le règlement du télétravail annexé à la présente délibération.

DÉCIDE de mettre en place le télétravail régulier conformément aux modalités d'organisation fixées dans le règlement à compter du 1^{er} novembre 2021.

A LA MAJORITÉ (*vote pour du groupe Francheville naturellement, abstention des groupes Demain Francheville Respire et Vivre Francheville*)

• **Cadre de vie-Urbanisme**

2021-10-09 Délibération portant autorisation au maire d'abonder au fond d'initiative communale auprès de la métropole de Lyon

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'abondement au fond d'initiative communale avec la Métropole de Lyon pour un montant de soixante mille euros (60 000€).

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fond d'initiative communale à hauteur soixante mille euros (60 000€).

A L'UNANIMITÉ

2021-10-10 Projet Nature Yzeron (PNY) : autorisation de signature des conventions financières avec les associations pour les animations pédagogiques de l'année scolaire 2021-2022

APPROUVE l'attribution d'un montant total de 32 050 € maximum aux associations pour la réalisation des animations programmées pour l'année scolaire 2021-2022.

DIT que les crédits pour l'acompte de 30 % sont prévus au budget 2021 et que les crédits pour le solde des 70 % restants seront prévus au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions 2021-2022 entre la commune de Francheville et chaque association, relatives au financement des animations pédagogiques du Projet Nature Yzeron.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-11 Actions de sensibilisation à la trottinette électrique dans le cadre du programme MobiProx : autorisation de signature des conventions avec les partenaires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat, entre la commune de Francheville, l'Association de la Prévention Routière (APR) et la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM), relatives aux actions de sensibilisation du programme MobiProx.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-12 Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

A L'UNANIMITÉ

- **Education**

2021-10-13 Financement des Actions Pédagogiques Annuelles

APPROUVE la révision du calendrier de soutien financier des actions pédagogiques annuelles telle que proposée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions octroyées aux OCCE pour soutenir les actions pédagogiques annuelles,

APPROUVE la répartition des subventions telle que proposée ci-dessus.

A L'UNANIMITÉ

2021-10-14 Organisation par la commune d'un séjour Hiver

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation du séjour hiver dans les conditions déterminées ci-dessus,

APPROUVE la participation des familles telle que définie ci-dessus.

A L'UNANIMITÉ

Communication au Conseil municipal :

Ouverture concertation métros



Michel RANTONNET

Maire de Francheville

Membres Présents : M. RANTONNET, Mme MARCASSE, M. GOURRIER, Mme BARBIER, M. AUDIFFREN, Mme MAMMAR, M. GRESSOT, Mme PAGNOUD, M. de PARISOT, Mme POUZIN, M. VERNAT, Mme BILLE, M. VINCENT, Mme MORIN, Mme D'HONNEUR, M. TREMBLEAU, Mme SCHMITT, Mme PRECLOUX, Mme BONDUELLE, M. VERNEY (à partir de la délibération 2021-10-03), Mme SERIS, M KRETZSCHMAR, MME DROMAIN, M. BOISTARD, Mme HALLEZ, Mme LEBRUN, M. BAYET, Mme PARIS.

Membres représentés : Mme BARBET, M. ARDILLY, M. SADOT, M. VIOUX, M. LEGRAND